

# Agrandissement de l'aéroport de Bozen

## Résolution

adoptée par le comité directeur de la CIPRA le 16 février 1997 à Vaduz/Liechtenstein

Il est prévu d'agrandir l'aéroport de Bozen/Tyrol du Sud, utilisé actuellement à des fins touristiques et sportives, pour en faire une place d'atterrissage de 3e catégorie. Dans la conception, il s'agit d'une adaptation aux exigences d'un service aérien international, respectivement au développement des vols charters et cargos. Le projet prévoit en 1998 déjà 12'000 mouvements d'avions, chiffre qui augmentera jusqu'à 31'000 en l'an 2010.

La Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) appelle le gouvernement du Tyrol du Sud à ne pas agrandir l'aéroport de Bozen et à réduire les nuisances actuelles du trafic aérien touristique et sportif de manière conséquente.

### Justification

- Le « manifeste pour un trafic aérien respectueux de l'homme et de l'environnement » que la CIPRA a signé en mai 1996 avec 169 autres organisations, exige en 14 points entre autres:
  - le renchérissement du carburant pour avions (vérité des coûts dans le trafic aérien)
  - l'abandon des vols à courtes distances jusqu'à 600 km
  - l'arrêt de la construction d'aéroports
  - des normes d'émission de polluants plus sévères pour les avions
  - des normes de bruit plus sévères pour les avions
  - une EIE pour les aéroports existants également.
- L'avion est le moyen de transport le plus polluant pour l'homme et l'environnement. Avec moins d'un pour cent des prestations de transport, le trafic aérien consomme 13% de l'énergie de l'ensemble du secteur des transports. Les émissions de polluants dans la troposphère sont particulièrement nuisibles pour le climat. Les émissions de bruit atteignent, au décollage et à l'atterrissage, souvent des niveaux dommageables pour la santé.
- Les Alpes sont un écosystème extrêmement sensible qui réagit de manière très sensible aux polluants atmosphériques.
- La morphologie complexe des Alpes entraîne bien souvent des phénomènes de propagation du son imprévisibles et difficiles à estimer. A la place d'une diminution du bruit en fonction de la distance à la source, on peut même constater localement une augmentation du niveau sonore. Les craintes d'une augmentation des nuisances pour les communes concernées sont donc justifiées (Bozen, Branzoll, Eppan, Kaltern, Kurtatsch, Kurtinig, Neumarkt, Pfatten, Jenesien, Ritten, Terlan, Tramin).
- L'agrandissement de l'aéroport enfreint les conditions de la Convention alpine qui a entre autres pour objectif de prendre des mesures « en vue d'obtenir une réduction drastique des émissions de polluants et de leurs nuisances dans l'espace alpin ainsi que des apports externes de polluants de manière à parvenir à un taux non nuisible aux hommes, à la faune et à la flore » (art. 2, al. 2, lit c.).

Le Président de la CIPRA-International

*Andreas Weissen*